

Fiche d'information Private Flex

2021

1. Porteur de risques

Dextra Protection juridique SA, Hohlstrasse 556, 8048 Zurich, 044 296 60 60, info@dextra.ch, dextra.ch.

2. Personnes assurées

L'assurance couvre une seule personne (assurance individuelle) ou plusieurs personnes vivant en permanence dans le même ménage (assurance multi-personnes). Dans le cas d'une assurance multi-personnes, les enfants en formation initiale sont également assurés, même s'ils ne vivent pas dans le même ménage.

3. Caractéristiques assurées

Les personnes assurées sont couvertes en tant que :

- Particulier
- Employé et en tant qu'employeur de personnel domestique
- Travailleur indépendant et en tant que propriétaire jusqu'à des revenus bruts annuels de CHF 24 000
- Locataire, sous-locataire et propriétaire
- Propriétaires de biens immobiliers et d'appartements (moyennant un supplément jusqu'à 5 objets de location au maximum)
- Consommateur et en tant que passager
- Conducteur de véhicules et de bateaux (privé et professionnel) et en tant que pilote d'avions
- Détenteur, propriétaire, locataire, preneur de leasing de bateaux, d'avions (jusqu'à 5,7 t MTOW au max.) et de véhicules destinés à la circulation immatriculés

4. Modules et modules supplémentaires

La couverture d'assurance peut être composée de manière individuelle et flexible à partir des modules Travail, Logement, Mobilité, Famille, Quotidien et Construction. La sélection individuelle des modules peut être complétée par les modules complémentaires Bail, Conseil + et All-Risk. En outre, il est possible de personnaliser les options de couverture individuellement (sommets d'assurance, couverture géographique, délai d'attente, frais d'avocat maximum assurés).

5. Prestations assurées

Les prestations suivantes sont assurées :

- Frais d'avocats jusqu'à un tarif horaire de CHF 250, CHF 300 ou CHF 350 à choix
- Frais de procédure (émoluments d'écriture, frais de justice et d'administration, frais d'expertise, de recouvrement, entre autres)
- Dépens alloués à la partie adverse
- Couverture géographique : Suisse ou monde entier à choix
- Délai d'attente de 0, 30 ou 60 jours à choix
- La somme assurée diffère d'un module à l'autre et peut être adaptée individuellement à choix

6. Avantages

- Une solution individuelle et flexible pour chaque besoin
- Les travailleurs indépendants jusqu'à un revenu annuel brut de CHF 24 000 sont également assurés
- Pas de franchise, pas de valeur litigieuse minimale, pas de valeur litigieuse maximale
- Conseils juridiques sur toutes les questions juridiques par JUSupport
- Un soutien rapide par des avocats et des juristes qualifiés
- Libre choix d'un représentant légal dans le cadre d'une procédure judiciaire/administrative ou en cas de conflit d'intérêts
- Contrats d'un an, résiliables jusqu'au dernier jour ouvrable avant la date d'expiration principale